

Rapport annuel 2016-2017



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Table des matières

3

Mot de la présidente

4

Mot de la directrice générale

5

L'AAPPQ

**Faits saillants,
l'année en bref**

6

L'AAPPQ

En chiffres

7

**Des firmes d'architecture
solides, au service de
la qualité de notre cadre bâti**

Raison d'être et mission

8

Une équipe engagée
et impliquée

10

**Améliorer les conditions
de pratique et d'embauche
de l'architecte**

Agir sur le cadre législatif

12

Travailler en amont avec
les donneurs d'ordre

15

**Positionner et promouvoir
les bureaux d'architectes**

Documenter pour positionner
les bureaux d'architectes

16

Promouvoir les architectes
en pratique privée

18

**Développer les services
aux membres**

Formations et conférences

19

Conseils et services

Avantages négociés

20

L'AAPPQ

Vie associative et finances



Mot de la présidente

Pour une culture de l'architecture

Alors que l'AAPPQ célèbre cette année ses quarante ans, je clôture quant à moi mon premier mandat en tant que présidente de l'Association. Même si je suis impliquée depuis plusieurs années au sein de l'AAPPQ et de son conseil d'administration, mon rôle de porte-parole m'a amené à prendre part, pendant cette période, à de nombreuses rencontres de représentation pour défendre les positions de l'Association. En effet, l'AAPPQ a cette année participé à de multiples consultations et a été invitée à donner son point de vue sur de nombreuses tribunes comme vous le découvrirez dans ce rapport annuel.

Si le fait que l'AAPPQ soit sollicitée pour exprimer son opinion est encourageant et prouve que l'Association est aujourd'hui positionnée dans le débat public, participer à ces représentations m'a permis de mesurer les multiples incompréhensions et décalages en fonction de nos interlocuteurs. J'ai pu évaluer à quel point le travail des architectes était méconnu, incompris ou faisait l'objet de fausses perceptions. Dans ce contexte, le travail collaboratif que l'AAPPQ a initié avec de nombreux interlocuteurs est primordial. Que ce soit auprès des donneurs d'ordre, publics ou privés, des fonctionnaires ou des élus, dans le cadre de consultations publiques ou de tables de travail. Que ce soit auprès des autres intervenants de l'industrie de la construction – ingénieurs, entrepreneurs, designers, consultants, etc. – ou auprès des milieux d'affaires, dans le cadre de forum d'échanges ou en intervenant dans des conférences, il est indispensable que l'AAPPQ multiplie les occasions de vulgariser et d'expliquer le travail des architectes en pratique privée. C'est en associant les clients, les législateurs et les partenaires que nous pourrions faire évoluer les manières de faire, en les sensibilisant à la réalité de notre pratique et à l'importance d'investir dans des environnements bâtis de qualité. Cette collaboration est également une opportunité pour l'AAPPQ d'être à l'écoute des préoccupations des clients et des collaborateurs, afin d'améliorer nos pratiques, dans un dialogue constructif.

Dans ce contexte, chacun d'entre nous, dans l'exercice de son métier, est un ambassadeur. Chaque rencontre avec un client, que ce soit pour une négociation contractuelle ou la présentation d'un concept, est une occasion de faire connaître notre profession, d'expliquer nos services et de partager notre expertise.

Cette méconnaissance de notre rôle est aussi révélatrice de notre rapport à l'architecture en tant que société : si les citoyens ne sont pas sensibilisés à ce qu'est l'architecture, il est difficile d'en parler. Si l'architecture est omniprésente et est une composante importante de l'identité culturelle d'une société avec un impact sur la qualité de vie de tous les citoyens, elle ne fait l'objet que de très peu de programmes et de politiques publiques pour la favoriser et la soutenir, comme ça peut être le cas pour le théâtre, la musique ou la littérature.

C'est pourquoi cette année l'AAPPQ s'est positionnée sur les consultations concernant les projets de politique culturelle du Québec et de Montréal. L'AAPPQ a notamment émis des recommandations pour favoriser une approche globale et coordonnée des pouvoirs publics et stimuler la création en architecture pour en faire un levier de croissance économique. Ces interventions ont aussi permis de soutenir la démarche de l'Ordre des architectes pour promouvoir la mise en place d'une politique québécoise de l'architecture. Car si nous souhaitons que la société québécoise se soucie de son architecture, une volonté politique est indispensable.

Je remercie sincèrement l'ensemble des membres du conseil d'administration et des différents comités de travail pour leur dévouement et leur participation à des échanges toujours enrichissants, ainsi que l'équipe de la permanence pour leur implication. Merci également aux partenaires de l'Association, dont le soutien est essentiel à l'action quotidienne de l'AAPPQ.

Anne Carrier, architecte, MOAQ, FIRAC
Présidente

Mot de la directrice générale

Provoquer et accompagner le changement

Une des missions de l'AAPPQ est de provoquer le changement. C'est ce que fait l'Association en agissant auprès des pouvoirs publics pour que l'architecture soit considérée comme un élément de développement économique et culturel, pour que les manières de faire évoluent et que les conditions d'appels d'offres s'améliorent. Depuis plusieurs années, l'AAPPQ travaille notamment pour que les règles d'attribution de contrats changent dans les municipalités. Après une longue période d'immobilisme, notamment dû à l'allongement des travaux de la Commission Charbonneau, les pouvoirs publics ont initié en 2016 des textes de loi qui ont des incidences sur les marchés publics. Preuve que l'AAPPQ est devenue un interlocuteur incontournable, elle a été consultée, a été invitée à donner son avis et a pris part aux discussions, que ce soit sur la loi sur la création de l'Autorité des marchés publics ou sur celle donnant plus de pouvoirs aux municipalités. Si toutes les recommandations de l'AAPPQ n'ont pas été retenues, ces prises de parole publiques sont autant d'occasions de passer nos messages pour favoriser la qualité architecturale dans notre société, renforcer le rôle central de l'architecte dans les projets de construction, revendiquer une saine concurrence au sein des marchés publics et une juste reconnaissance des honoraires correspondant à la portée de services requis.

Provoquer le changement, c'est aussi participer aux consultations qui permettront de définir les politiques de demain. En prenant part à ces discussions, l'AAPPQ positionne les architectes comme des acteurs économiques, sociaux et culturels de premier plan et place l'architecture comme sujet d'intérêt public, au même titre que peut l'être l'éducation ou la santé. C'est dans ce sens que l'Association est intervenue sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec et sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de Montréal.

Le secteur de l'architecture, comme tous les domaines, connaît de profonds changements et fait face à de nombreuses mutations. Qu'ils soient économiques ou technologiques, structurels ou conjoncturels, les enjeux qui touchent les bureaux d'architectes sont nombreux et c'est le rôle de l'AAPPQ d'accompagner ses membres pour que chacun, quelles que soient sa taille et sa pratique, puisse continuer d'offrir de proposer des services de qualité et puisse profiter des opportunités que génère le changement.



L'évolution technologique est inéluctable. Dans le secteur de l'architecture, elle se concrétise notamment par le développement du BIM. S'il est pour le moment principalement réservé aux projets majeurs, il deviendra la norme à moyen terme. Les enjeux sont importants pour les bureaux et l'ensemble de l'industrie : c'est pourquoi l'AAPPQ est très active au sein de la Table BIM-Québec qui regroupe toutes les associations sectorielles et les grands donneurs d'ordre. L'une des initiatives : demander au gouvernement du Québec la mise en place d'une stratégie numérique adaptée au secteur de la construction, ainsi que le déblocage de fonds nécessaires pour soutenir les bureaux d'architectes dans ce virage.

Les changements concernent aussi notre environnement économique, avec notamment la libéralisation des marchés publics des services d'architecture, qui n'étaient jusqu'ici pas concernés par les accords de commerce signés par le Canada. Si cela occasionne de nouvelles opportunités pour les bureaux du Québec, une nouvelle concurrence nationale et internationale va se développer, à laquelle il faudra s'adapter. L'AAPPQ restera attentive aux évolutions du marché et c'est aussi pour cela qu'elle s'est dotée d'une étude économique des firmes d'architecture ; en faisant régulièrement des mises à jour, l'Association pourra s'appuyer sur des indicateurs solides dans ses représentations auprès des pouvoirs publics.

Pour amorcer ou accompagner ces changements, l'AAPPQ s'appuie sur un réseau large développé depuis plusieurs années avec les ministères, décideurs publics, les autres intervenants de l'industrie et les 365 bureaux membres qui sont le puits de notre secteur, que ce soit en intervenant au niveau politique ou auprès des fonctionnaires, autour de représentations ponctuelles ou en siégeant sur des comités. Tout cela ne serait pas possible sans le travail bénévole du conseil d'administration et des membres des comités de l'AAPPQ, soutenus par une équipe permanente professionnelle. Je tiens à les remercier toutes et tous pour leur implication sans faille.

A handwritten signature in black ink, which reads "Lyne Parent". The signature is fluid and cursive, with a prominent "L" and "P".

Lyne Parent
Directrice générale

L'AAPPQ

Faits saillants, l'année en bref

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche

2

mémoires et auditions sur les projets de Loi 108 (Autorité des marchés publics) et 122 (Municipalités)

3

tables de travail avec les donneurs d'ordre publics : Secrétariat du Conseil du trésor, Société québécoise des infrastructures et Union des municipalités du Québec

27

interventions sur des appels d'offres

1

guide d'interprétation du décret

Positionner et promouvoir les bureaux

1

étude économique sur les firmes d'architecture

2

mémoires sur la Politique culturelle du Québec et la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal

1

manuel de référence et 1 cocktail annuel spécial 40 ans, avec 180 personnes

+ 30 %

croissance de la fréquentation du site Internet de l'AAPPQ en un an

Développer les services aux membres

+ 275

personnes ont participé aux 7 formations et conférences, dont plus de 100 personnes aux formations sur le guide d'interprétation du décret

28

infolettres

1

nouvelle ressource pour développer les partenariats et les événements

L'AAPPQ

En chiffres

L'AAPPQ, c'est

365

bureaux d'architectes
membres, représentés
par plus de

650

architectes patrons ou associés

Répartition par taille de bureaux :

79 %

des firmes membres ont
10 employés et moins

39 %	> 1 à 2 employés
15 %	> 3 à 5 employés
25 %	> 6 à 10 employés
3 %	> 11 à 15 employés
10 %	> 16 à 25 employés
3 %	> 26 à 35 employés
2 %	> 36 à 50 employés
3 %	> 51 employés et plus

Répartition régionale :

48 %	> Îles de Montréal et de Laval
14 %	> Montérégie
13 %	> Québec
8 %	> Laurentides–Lanaudière
17 %	> Autres régions

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au service de la qualité de notre cadre bâti

Raison d'être et mission

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de près de 400 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics.

Sa mission

Renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principaux garants de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Ses objectifs

- Améliorer les modalités d'appels d'offres et d'attribution des contrats, et les conditions de pratique privée de la profession d'architecte.
- Documenter et promouvoir la profession d'architecte.
- Offrir des services professionnels à ses membres.

Ses actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant qu'**instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les **sensibiliser**.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.

- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie** de la construction (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres** pour un exercice optimal de leur pratique : contrat type, formations, assurances, conseils, guide d'interprétation du décret (tarif d'honoraires), etc.

Ses valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : seule une pratique intègre de l'architecture pourra effacer la crise de confiance que vit l'industrie de la construction. En tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

Une équipe engagée et impliquée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 13 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.



Le conseil d'administration

- 1. Anne Carrier** (*Anne Carrier Architecte*)
Présidente – Région de Québec
- 2. Anik Shooner**
(*Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes*)
Vice-présidente – Région de Montréal
- 3. Richard A. Fortin**
(*Bisson Fortin, Architecture + Design*)
Secrétaire-trésorier – Région des Laurentides
- 4. Michel Broz** (*Jodoin Lamarre Pratte Architectes*)
Administrateur exécutif – Région de Montréal
- 5. Sylvie Girard** (*CGA Architectes*)
Administratrice exécutive – Région de Montréal
- 6. Sylvie Perrault** (*Atelier Urban Face*)
Présidente sortante – Région de la Montérégie
- 7. Patrice Beauchemin** (*Groupe A*)
Administrateur – Région de Québec
- 8. Jonathan Bisson** (*Bisson et associés*)
Administrateur – Région de Québec
- 9. Pierre Cabana** (*Cabana Bousquet Architectes*)
Administrateur – Région du Centre-du-Québec
- 10. Gilles Maillé** (*Yelle Maillé Architectes et Associés*)
Administrateur – Région de Montréal
- 11. François Mathieu**
(*Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu Architectes*)
Administrateur – Région du Croissant Nord
- 12. Claude Provencher**
(*Provencher Roy + Associés Architectes*)
Administrateur – Région de Montréal
- 13. Stéphan Vigeant** (*Smith Vigeant Architectes*)
Administrateur – Région de Montréal

L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'Association est composée de :

- 14. Lyne Parent**
Directrice générale
- 15. Sylvie Beaucage**
Adjointe administrative
- 16. Judy Manny**
Agente de développement des commandites et des événements
- 17. Julien Serra**
Responsable des communications

Les comités de travail et porte-paroles

Différents comités sont mis en place afin de travailler sur la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration. Ils permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations faites par les porte-paroles. Cette année, les comités suivants ont été actifs.

COMITÉ CRITÈRES DE SÉLECTION

Élabore des recommandations afin d'améliorer les critères d'évaluation et de pondération de la qualité d'une offre de service en architecture, afin de favoriser l'ouverture des appels d'offres à une saine concurrence et à la relève.

Louise Bédard, Michel Broz, Pierre Cabana, Stéphane Chevalier, Anne Cormier, Claude Fugère, Richard A. Fortin, Sylvie Girard, Jean-François Parent, Lyne Parent, Julien Serra, Stéphane Vigeant.

COMITÉ MARCHÉS PUBLICS

Travaille sur la stratégie à mettre en œuvre quant aux projets de loi ou aux orientations gouvernementales ayant des incidences sur les modes d'octroi de contrat dans les municipalités et dans les ministères et organismes.

Michel Broz, Anne Carrier, Richard A. Fortin, Sylvie Girard, Gilles Maillé, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Claude Provencher, Julien Serra, Anik Shooner.

COMITÉ GUIDE D'INTERPRÉTATION DU DÉCRET

Travaille, avec la SQL, à l'élaboration du guide d'interprétation du décret puis au contenu de la formation donnée aux membres.

Michel Broz, Richard Fortin, Lyne Parent, Julien Serra.

COMITÉ CONSULTATIF – ÉTUDE ÉCONOMIQUE

Encadre et suit le travail des consultants qui réalisent l'étude économique sur l'architecture privée au Québec.

Jean-Pierre Dumont (Ordre des architectes), Sylvie Girard, Lyne Parent, Jean-Sébastien Plourde (ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation), Julien Serra, Marie-Chantal Thouin (Fonds des architectes), Stéphane Vigeant.

COMITÉ SÉLECTION DES PROJETS DU MANUEL

Sélectionne les projets qui sont publiés dans le Manuel de référence de l'AAPPQ.

Johanne Desrochers, membre honorifique et ancienne présidente-directrice générale de l'AICQ (devenue AFG); Martin Houle, membre honorifique et directeur fondateur de Kollektif; Lisa Tremblay, associée chez Gauthier Designers et Lyne Parent.

PORTE-PAROLLES

– **Conseil du trésor** : Anne Carrier, Gilles Maillé, Lyne Parent, Anik Shooner

– **Société québécoise des infrastructures (SQI)** : Michel Broz, Anne Carrier, Richard A. Fortin, Sylvie Girard, Lyne Parent

– **Ministère des Affaires municipales et municipalités** : Anne Carrier, Lyne Parent, Anik Shooner, Stéphane Vigeant

– **Forum d'échange Passeport Entreprises** : Anne Carrier, Lyne Parent

– **Projet de Loi sur les architectes** : Anne Carrier, Richard A. Fortin, Lyne Parent

– **Union des municipalités du Québec** : Lyne Parent, Julien Serra

– **Table multisectorielle BIM** : Anik Shooner, Julien Serra

Reconnaître le rôle et le travail de l'architecte à sa juste valeur

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte

Agir sur le cadre législatif

La pratique et les conditions d'embauche des architectes sont encadrées par de nombreux textes de loi, décrets et règlements, notamment pour encadrer les marchés publics. Après plusieurs années d'immobilisme en raison notamment du prolongement de la Commission Charbonneau, le gouvernement s'est attelé à mettre en œuvre les deux premières recommandations de la Commission et a proposé deux projets de loi sur lesquels l'AAPPQ est intervenue (PL 108 sur l'Autorité des marchés publics et PL 122 sur les municipalités). Par ailleurs, l'Association a continué de travailler pour que soit modifié le décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement et a suivi de près l'évolution de la Loi sur les architectes.

Loi sur la création de l'Autorité des marchés publics (projet de Loi 108)

La première recommandation de la Commission Charbonneau suggérait la création d'une Autorité des marchés publics (AMP) qui aurait pour mandat de surveiller et d'encadrer tous les marchés publics dans leur gestion contractuelle. Un projet de loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'AMP a été déposé à l'été 2016. L'AAPPQ a rédigé et déposé un mémoire et a été invitée à comparaître à l'automne lors des consultations particulières de la Commission parlementaire, au cours de laquelle elle a notamment défendu que :

- la compétence de l'AMP soit étendue aux municipalités (pas seulement aux Ministères et organismes);
- l'AMP assume une fonction d'analyse, de contrôle, d'expertise centralisée et d'accompagnement des donneurs d'ouvrage, au-delà de celle de gardienne;
- les délais des mécanismes de plainte doivent être courts et de rigueur afin de ne pas nuire à la planification et à la réalisation des projets;
- les mécanismes de surveillance prévus par la loi ne doivent pas nuire à la prévisibilité des processus d'appels d'offres et des délais, et à la sécurité des contrats conclus.

Au 31 août 2017, le projet de loi n'était toujours pas adopté.

Loi visant à augmenter l'autonomie et les pouvoirs des municipalités (projet de Loi 122)

Ce projet de loi très large abordait une multitude de sujets et proposait de nouvelles règles d'adjudication de contrats applicables aux municipalités, répondant ainsi à la deuxième recommandation de la Commission Charbonneau. L'AAPPQ a rédigé et déposé un mémoire et a été invitée à comparaître le 23 février 2017, lors des consultations particulières de la Commission parlementaire. Si l'Association s'est réjouie que soit enfin remis en cause le mode de sélection dit « à deux enveloppes » qui avait cours jusqu'ici et dont la formule finale revenait à choisir la plus basse soumission parmi les firmes qualifiées, elle s'est inquiétée que les seules options offertes aux municipalités soient des règles basées sur un rapport qualité – prix. L'AAPPQ a notamment formulé des recommandations pour que le projet de loi prévoie des dispositions pour faciliter l'organisation de concours d'architecture ou pour permettre de choisir les architectes sur la base des compétences, afin que les municipalités qui souhaitent que l'architecture devienne un facteur déterminant de leur développement économique, culturel et social, puissent le faire. L'AAPPQ a également proposé de prévoir un accompagnement des municipalités pour les aider à définir efficacement leurs besoins, estimer adéquatement le coût de leur projet et préparer des documents d'appels d'offres adaptés aux services d'architecture requis et effectuer la sélection sur la base de la qualité.



L'AAPPQ a profité de cette occasion pour faire de la sensibilisation sur la qualité architecturale et sur le rôle de l'architecte, dont les services ne peuvent être considérés comme des biens, des marchandises ou des services traditionnels dans le cadre d'appels d'offres.

Pendant l'étude du projet de loi, l'AAPPQ a multiplié les représentations afin que des amendements soient apportés : échanges et rencontres avec les représentants des partis de l'opposition siégeant à la Commission parlementaire, rencontres avec le directeur général de la Ville de Montréal et des représentants de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin de les sensibiliser aux prises de position de l'AAPPQ et d'amorcer des collaborations durables pour améliorer l'octroi de contrats dans les municipalités.

Le projet de Loi 122 a été adopté par l'Assemblée nationale le 15 juin 2017. Même si ce projet de loi aurait pu aller plus loin pour favoriser la qualité et éviter que le prix soit un facteur déterminant dans le choix des professionnels – par exemple en retirant la formule imposée ou en proposant une sélection uniquement basée sur la qualité – ces dispositions améliorent tout de même la situation actuelle. L'AAPPQ va suivre l'application de ces nouvelles dispositions et continuer de travailler avec les municipalités pour améliorer les conditions d'appels d'offres.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Ces deux dernières années, l'AAPPQ a investi des efforts importants pour convaincre le gouvernement de revoir le Décret qui, rappelons-le, n'a pas été modifié depuis 1984 et dont les taux horaires n'ont pas été indexés depuis 2009. En plus des études approfondies sur les taux horaires et sur les honoraires à pourcentage et la portée de services qui ont été produites, de nombreuses représentations avec les décideurs

politiques et les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été organisées. Ce dernier a annoncé fin 2016 qu'il voulait tester de nouvelles formules de sélection des professionnels sur des projets pilotes : nous comprenons qu'à terme, la sélection basée sur la qualité et le décret sont menacés. Ces deux éléments sont en effet des exceptions au Canada, alors que les services d'architecture sont maintenant concernés par les accords de marchés. L'AAPPQ a alors mis en place une stratégie et un argumentaire pour défendre le mode de sélection basé sur la qualité, en collaborant notamment avec l'Association des firmes de génie-conseil et l'OAQ et en rencontrant les conseillers politiques. Le Secrétariat du Conseil du trésor ne prendra aucune décision quant au mode de sélection des architectes et le décret avant la fin de l'évaluation des projets pilotes.

En parallèle, l'AAPPQ a travaillé à la diffusion et à la formation sur le guide d'interprétation du décret (voir p. 18).

Loi sur les architectes

Après être intervenue auprès de l'Office des professions, de la ministre du Travail, ainsi que de la RBQ suite aux inquiétudes suscitées l'année dernière par la possibilité de pouvoir déléguer aux technologues la préparation des plans et devis définitifs pour les bâtiments de la catégorie 9, ce dossier n'a pas évolué cette année et aucune date n'est prévue pour le dépôt d'une nouvelle Loi sur les architectes. L'AAPPQ continue d'être attentive aux évolutions de ce dossier.

Accords de commerce

Jusqu'ici exclus, les services d'architecture sont désormais concernés par les différents accords commerciaux nationaux et internationaux dans lesquels le Québec est impliqué et qui ont une influence sur les appels d'offres publics. Après l'accord de commerce signé avec l'Ontario qui est entré en vigueur en 2016, c'est l'accord de libre-échange canadien qui ouvre les marchés publics entre toutes les provinces et tous les territoires du Canada, depuis le 1^{er} juillet 2017. Tous les organismes publics sont visés par ce nouvel accord, soit les ministères, les organismes de l'administration gouvernementale, les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, les municipalités, les organismes municipaux et les sociétés d'État. Ainsi, tous les appels d'offres pour services d'architecture de plus de 100 000 \$ avant taxes (ou de plus de 500 000 \$ pour les sociétés d'État) doivent être ouverts aux entreprises de toutes les provinces. Le chapitre sur les marchés publics de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) entre quant à lui en vigueur le 21 septembre 2017. Ainsi, tous les appels d'offres pour services d'architecture de plus de 340 600 \$ émis par des organismes publics canadiens sont désormais ouverts aux entreprises européennes et vice-versa.

Dans le cadre de ces accords, l'AAPPQ a eu des échanges réguliers avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour mieux en comprendre et identifier les opportunités et les menaces pour les bureaux d'architectes québécois.

Travailler en amont avec les donneurs d'ordre

Au-delà d'intervenir sur le cadre législatif, l'Association agit régulièrement pour sensibiliser les donneurs d'ouvrage publics aux meilleures pratiques pour travailler avec un architecte et mener à bien des projets de qualité. Mode et critères de sélection des architectes, relations contractuelles, honoraires, qualité architecturale : l'AAPPQ a collaboré avec de nombreux donneurs d'ordre pour faire évoluer les manières de faire et favoriser une saine concurrence.

Table Passeport Entreprises

Initiée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), la Table d'échange *Passeport Entreprises* du domaine de la construction a été mise en place en 2016 pour faciliter l'accès aux marchés publics pour les PME. L'AAPPQ y siège et a participé à quatre rencontres du groupe de travail sur les balises et instructions destinées aux donneurs d'ordres publics (ministères et organismes), pour s'assurer que les exigences ou clauses contractuelles des appels d'offres sont bien adaptées aux types de services et ne limitent pas inutilement l'accès aux appels d'offres en demandant des critères ou garanties excessifs. Les travaux sur ce chantier sont finalisés, mais les documents finaux n'ont pas encore été approuvés par le SCT.





Table SQI

Depuis 2014 et à la demande de l'AAPPQ, une table de concertation régulière a été mise en place avec la SQI afin d'échanger sur les problèmes rencontrés dans les appels d'offres et les relations contractuelles. Après avoir travaillé sur les documents contractuels standard SQI et sur le guide d'interprétation du décret, l'Association des firmes de génie-conseil a rejoint la Table pour se pencher sur les problèmes de coordination dans les projets, les critères de sélection des appels d'offres ou la mise en place de projets pilotes. La Table s'est réunie à trois reprises cette année.

Villes et municipalités

Après avoir fait une tournée des municipalités l'année dernière et en complément des nombreuses interventions sur les appels d'offres municipaux, l'AAPPQ a entamé une collaboration avec le service juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au sujet des clauses déraisonnables, cette dernière pouvant conseiller les municipalités qui en font la demande ; une réorganisation interne à l'UMQ retarde la tenue des discussions de ce groupe de travail.

Cette année, l'AAPPQ a également eu de nombreux échanges et rencontres avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au sujet du projet de Loi 122, notamment pour comprendre les nouvelles dispositions prévues pour les appels d'offres de services professionnels. L'Association est également consultée par la ville de Montréal dans le cadre d'un chantier de révision de ses documents contractuels. La première rencontre aura lieu à l'automne 2017.

L'AAPPQ s'est également impliquée, avec les membres qui exercent sur le Plateau Mont-Royal, pour suivre l'évolution d'un projet de règlement qui prévoit une révision des critères d'évaluation des projets de construction en mezzanines. Suite au report de l'adoption du règlement en août 2016, l'AAPPQ a offert sa collaboration à l'arrondissement pour trouver des solutions de rechange.

Interventions sur les appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues ou qui présentent un risque d'affaires inacceptable. L'Association analyse ces clauses et intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer. Cette année, l'Association est intervenue 27 fois auprès de municipalités, commissions scolaires, établissements de santé, offices municipaux d'habitations et organismes parapublics. Au-delà des problématiques concernant les pénalités et compensations, les droits d'auteur, les garanties de soumission et d'exécution ou les couvertures d'assurance responsabilité, l'AAPPQ intervient de plus en plus pour faire modifier les critères de sélection, qui sont trop restrictifs et qui limitent inutilement la concurrence en rendant non admissible un grand nombre de bureaux membres. Un nombre croissant de donneurs d'ordre demandent également de déposer des dessins et esquisses avec leur soumission. Ces interventions sont aussi l'occasion de faire de l'éducation auprès des donneurs d'ordre et d'expliquer les rôles et responsabilités de l'architecte.



Comprendre l'architecte pour mieux le valoriser

Positionner et promouvoir les bureaux d'architectes

Documenter pour positionner les bureaux d'architectes

Pour améliorer les collaborations entre architectes et donneurs d'ordre, l'Association travaille à mieux faire connaître la profession, sa pratique et l'ensemble du secteur, en documentant notamment ses impacts sociaux, économiques et culturels. L'AAPPQ a également beaucoup travaillé à positionner les architectes parmi les interlocuteurs incontournables de l'industrie de la construction, en participant à de nombreuses consultations et conférences et en collaborant à différents groupes de travail. Toutes ces tribunes sont autant d'occasions pour l'AAPPQ de mieux faire connaître le rôle central de l'architecte pour la société.

Des acteurs économiques importants

L'AAPPQ a commandé une nouvelle étude économique sur les firmes d'architecture. Réalisée par MCE Conseils avec le soutien du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, cette étude dresse un profil sectoriel des firmes d'architecture au Québec et permet de mesurer leurs contributions économiques à la société québécoise. C'est la première fois qu'une étude économique est réalisée sur les bureaux d'architecture avec une méthode d'analyse qui nous permet de nous comparer avec d'autres secteurs. Ces indicateurs sont autant d'outils que l'AAPPQ pourra utiliser pour suivre et anticiper les enjeux économiques auxquels font face nos membres, y compris dans ses représentations avec les pouvoirs publics. Quelques chiffres marquants de cette étude :

- 1 140 firmes à travers le Québec, dont 60 % d'entreprises individuelles
- Chiffre d'affaires moyen d'un bureau : 445 000 \$
- 6 550 emplois directs et indirects
- 480 M\$ de contribution au PIB du Québec
- Un marché encore très québécois : seulement 3,3 % des honoraires perçus hors de la province
- Un secteur à forte valeur ajoutée : chaque dollar injecté dans l'économie génère 0,95 \$

En 2017, l'AAPPQ a également souhaité développer son influence dans les milieux économiques en devenant membre du Conseil du patronat du Québec : une manière de participer aux grands débats économiques qui touchent les PME en portant la voix des bureaux d'architectes.

Des agents de développement culturel

L'AAPPQ multiplie les prises de position pour favoriser le développement d'une culture architecturale au Québec. Après avoir déposé en 2016 un mémoire auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations publiques en vue de définir la prochaine politique culturelle du Québec, l'AAPPQ a déposé un mémoire et a été auditionnée par la Ville de Montréal dans le cadre des consultations sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la métropole. Autant d'occasions de promouvoir des politiques nationale et municipale de l'architecture et pour faire de la création en architecture un levier de croissance économique. L'Association a également pris part à la Tournée de consultation publique et au Forum organisés par l'OAQ pour promouvoir une politique québécoise de l'architecture.

L'AAPPQ souhaite également participer au développement d'une documentation québécoise sur la qualité architecturale. Elle a notamment initié des relations avec des universités afin de construire des corpus de savoirs sur la qualité architecturale et ses impacts au Québec.

Des piliers de l'industrie de la construction

En tant qu'acteurs incontournables de l'industrie de la construction, les bureaux d'architectes doivent prendre part aux débats et suivre les évolutions que connaît le secteur, pour mieux se positionner et anticiper les changements.

L'AAPPQ participe depuis deux ans à la Table BIM-Québec, qui regroupe les grands acteurs de l'industrie de la construction, dont toutes les associations professionnelles du secteur. L'objectif de cette Table est de collaborer et d'échanger sur les enjeux liés à l'intégration du BIM dans les projets de construction. Six rencontres ont eu lieu cette année. Une des initiatives de cette Table a été de formuler une demande conjointe (AAPPQ-AFG-CEGQ) au gouvernement du Québec, pour la mise en place d'une stratégie numérique adaptée au secteur de la construction, ainsi que le déblocage de fonds nécessaires pour soutenir l'industrie dans ce virage, notamment pour le BIM et les bureaux d'architectes.

Cette année, l'AAPPQ a aussi amorcé des collaborations avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et les acteurs du logement social pour échanger sur la question des honoraires des architectes et sur les manières d'améliorer les processus de planification et d'avant-projets dans ce type de réalisations. Un comité de travail a été formé avec des bureaux travaillant dans le secteur social et des rencontres ont été faites avec la SHQ et l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.

L'AAPPQ participe également aux travaux du Conseil du patronat pour la suite de la concertation autour de l'écosystème de construction ; une demande a été faite au gouvernement de soutenir une grappe industrielle pour cette industrie.

L'AAPPQ collabore activement avec les autres acteurs de notre secteur, que ce soit le Fonds des architectes ou l'OAQ. L'IRAC est également un interlocuteur avec qui l'AAPPQ crée des passerelles pour résoudre les problèmes communs rencontrés par les architectes au Québec et ailleurs au Canada. Des échanges réguliers sont aussi nécessaires avec les autres associations sectorielles, que ce soit de génie et d'entrepreneurs.



Promouvoir les architectes en pratique privée

L'AAPPQ multiplie les occasions de promouvoir les services de ses membres, via ses propres outils de communication et événements ou en participant à des tribunes (conférences, articles de journaux, etc.), qui permettent de valoriser les architectes en pratique privée. L'Association propose également un service de référence de ses bureaux membres à toute personne ou tout organisme qui recherche un architecte.

Manuel de référence et cocktail annuel

L'AAPPQ fêtait en 2017 ses 40 années d'existence : une occasion de publier un Manuel de référence particulier et d'organiser un cocktail de lancement réunissant des acteurs clés de son histoire. Le Manuel 2017 présente exceptionnellement 40 projets exemplaires et l'appel de projets a battu des records avec 91 dossiers déposés. Édité à 2 000 exemplaires, cette publication est un outil de promotion des bureaux membres et est diffusée aux principaux donneurs d'ordre publics et privés ainsi qu'aux partenaires de l'industrie de la construction.

Le Manuel a été lancé le 15 juin à l'occasion du cocktail annuel où 180 personnes des milieux de l'architecture, du design et de la construction étaient réunies pour fêter le 40^e anniversaire de l'AAPPQ. C'est à la Maison des étudiants de l'ÉTS, nouvel espace ouvert et baigné de lumière, qu'Anne Carrier, présidente de l'AAPPQ, a souligné le chemin parcouru par l'Association depuis sa création en 1977, et a rendu hommage aux ancien(ne)s président(e)s, membres des conseils d'administration et personnel de l'Association.

« Ce que l'on construit est destiné à rester pendant des centaines d'années. C'est l'empreinte de notre passage, le symbole de ce que nous sommes. Ce sont des raisons extrêmement importantes pour s'impliquer et pour s'appliquer ».

Jean-René Dufort, membre honorifique

C'est aussi à cette occasion que Jean-René Dufort a reçu avec émotion le titre de membre honorifique 2017 de l'AAPPQ; « Ça a plus de sens pour moi de recevoir ce titre qu'un prix Gémeaux », a déclaré l'animateur, tripeux d'architecture comme il se plaît à le dire. « Je peux être la branche armée – mais gentille – des architectes pour défendre le beau auprès de nos politiciens », a-t-il lancé avec humour, avant de faire un plaidoyer inspirant en faveur de la qualité architecturale.

Un site Internet qui valorise les membres

Complètement revu l'année dernière, le site Internet donne davantage de visibilité aux bureaux membres. La section des projets publiés dans les Manuels de référence depuis 2015 est en ligne et chacun redirige vers la fiche du bureau membre. Par ailleurs, le moteur de recherche de bureaux d'architectes a été revu pour inclure des critères en fonction des besoins des clients et des projets. Le trafic sur le site Internet a augmenté de 30 % en un an pour compter 169 000 pages vues et 34 000 utilisateurs uniques (sur la dernière année).

La page de recherche d'architectes et les nouvelles de l'AAPPQ sont les deux sections les plus consultées.

L'AAPPQ est également active sur le réseau social Twitter et compte 760 abonnés.

Tribunes et représentations

L'AAPPQ est de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des colloques ou conférences, afin de partager son point de vue et son expertise sur des sujets qui touchent la commande publique, la saine concurrence ou la qualité architecturale. Ainsi, l'AAPPQ a, par exemple, été partenaire de deux conférences Les Affaires en septembre et en octobre 2016 : une sur les infrastructures et grands projets et une autre sur la gestion d'immeubles. Une occasion de positionner les architectes comme des professionnels partenaires d'affaires. L'AAPPQ est aussi intervenue en tant que panéliste au congrès de l'Association des estimateurs et économistes de la construction au sujet du plus bas soumissionnaire. L'AAPPQ et Financière des professionnels joignent également leurs forces dans le cadre d'une entente avec le Sommet Mondial du Design, qui se déroulera du 16 au 25 octobre 2017 à Montréal.

L'objectif : que les bureaux d'architectes participent à cet événement international majeur pour l'industrie du design et de l'architecture.

L'AAPPQ a également donné différentes entrevues au cours de l'année, dont une avec le *Journal Les Affaires* sur le thème du plus bas soumissionnaire et de la sélection des professionnels en architecture par les municipalités et une autre pour le *Journal de Québec* sur le thème de l'habitation. La revue *Esquisses* a également interrogé l'AAPPQ au sujet de la qualité architecturale.

Références au public

L'Association a répondu à près de 85 demandes de références au cours de l'année 2016–2017. Suite à l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés. En tout, 66 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel, 21 % le commercial et 12 % l'institutionnel. L'Association s'est dotée de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région et valide que les expertises et la nature des mandats proposés sont conformes à l'offre déclarée par la firme au moment du renouvellement de la cotisation. Par rapport aux années précédentes, l'AAPPQ a constaté une baisse du nombre de demandes de références adressées directement à l'Association : l'amélioration du moteur de recherche du site Internet, en fonction des besoins des internautes, explique cette diminution. Ces références sont aussi l'occasion de répondre aux nombreuses questions du public sur la nature des services d'un architecte et d'exposer les avantages pour la réussite d'un projet de construction de s'allier les services de firmes qualifiées. L'AAPPQ répond également à de nombreuses questions sur les honoraires d'un architecte : une occasion de faire de l'éducation.

Faciliter leur pratique professionnelle et les accompagner dans l'entrepreneuriat

Développer les services aux membres

Formations et conférences

L'Association a proposé, cette année, deux formations sur le guide d'interprétation du décret et une sur les risques d'affaires, ainsi que des conférences sur la commande publique, les CCU et les résultats de l'étude économique. Ces activités, développées sur mesure pour les membres, sont l'occasion d'acquérir une formation reconnue par l'OAQ. Au total, plus de 275 personnes ont participé à ces activités cette année.

Formation – Bien interpréter le Décret pour mieux évaluer et négocier vos honoraires

Suite à l'élaboration du guide d'interprétation du Décret en collaboration avec la SQI, l'AAPPQ a proposé deux formations le 14 octobre 2016 à Montréal et le 18 novembre 2016 à Québec, pour bien utiliser le décret et en profiter pour présenter le guide. Les deux sessions ont permis de réunir 106 personnes. Ces formations ont permis de :

- Favoriser une approche commune des architectes
- Comprendre les bases du Décret, ses modes de calcul et de rémunération
- Bien évaluer les honoraires pour les services de base et identifier les services relevant d'honoraires supplémentaires
- Interpréter correctement les éléments ambigus afin d'améliorer les approches de négociation avec les clients publics
- Utiliser les apprentissages au sujet du Décret pour évaluer et négocier les honoraires avec tous les clients publics et privés
- Partager des interprétations restrictives préconisées par certains clients et savoir argumenter pour y répondre

Conférences – Commande et investissements publics, CCU : enjeux et perspectives

Le 28 octobre 2016, l'AAPPQ a profité de la tenue de son assemblée générale pour proposer une matinée de conférences : plus de 80 personnes ont participé aux différentes activités. La matinée a débuté par un déjeuner-conférence de M. Daniel Primeau, vice-président de la SQI, qui a présenté les investissements publics des 10 prochaines années dans le

bâtiment au Québec, prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI). Une table ronde sur les CCU animée par Marc-André Carignan s'est ensuite tenue : les présentations de Michaël Tremblay, urbaniste à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de Montréal et de Patricia Pronovost, architecte en pratique privée au sein d'Anne Carrier Architecte et membre du CCU de Québec, ont permis de mieux comprendre les rôles des différents intervenants dans le cadre d'une présentation de projets devant un CCU, de partager les enjeux du point de vue municipal et de l'architecte en pratique privée. La matinée s'est conclue avec un dîner-conférence sur les changements et enjeux qui touchent l'octroi de contrats d'architecture dans les marchés publics. Les administrateurs de l'AAPPQ (Sylvie Perrault, Anik Shooner et Gilles Maillé) ainsi que Lyne Parent ont présenté les enjeux des projets de loi en cours et en ont profité pour partager les argumentaires développés par l'AAPPQ dans le cadre de ses représentations auprès de pouvoirs publics pour défendre les bureaux d'architectes.

Dévoilement de l'étude économique

Le 7 avril 2017, l'AAPPQ a dévoilé une nouvelle étude économique sur les firmes d'architecture devant plus de 60 personnes, architectes chefs d'entreprises et partenaires de l'industrie de la construction. Au-delà des données statistiques économiques, l'étude identifie les principaux effets induits par les bureaux d'architectes, que ce soit la valeur et l'attractivité des espaces et des bâtiments, le bien-être et la santé des citoyens, la productivité des travailleurs ou les progrès en développement durable. Par la conception de projets, l'utilisation de techniques et matériaux, ce secteur est un moteur d'innovation pour l'ensemble de la société. Cette étude vient confirmer que les bureaux d'architectes sont des créateurs de valeur économique, sociale et culturelle, ce qui en fait un secteur stratégique pour le Québec.



Formation – Appel d’offres : Comment évaluer et concilier risques d’affaires et professionnels ?

L'objectif de la formation proposée le 3 mai 2017 à Montréal et suivie par 30 personnes est de reconnaître et de comprendre la portée des clauses excessives fréquemment rencontrées et les risques professionnels et d'affaires qui y sont associés, afin d'évaluer la pertinence de présenter une offre de services. Proposée par M^e Jean-François Gagnon, cette formation a donné des clés pour évaluer si les avantages de soumissionner pour un projet architectural sont plus grands que les risques d'assumer une responsabilité contractuelle plus importante que ce que prévoit la loi.

Conseils et services

L'AAPPQ offre des services concrets aux bureaux d'architectes membres pour les soutenir dans leur pratique professionnelle.

Conseils aux membres

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums entre architectes et ingénieurs, les interrogations sur l'utilisation du contrat AAPPQ et la clarification de certaines clauses sont aussi récurrentes. L'AAPPQ collabore également avec le Fonds des architectes et l'OAQ pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie.

InfoMembres

Depuis janvier 2016, l'AAPPQ diffuse InfoMembres, l'infolettre qui permet aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. En 2016-2017, 13 infolettres et une quinzaine de Flash Info (informations ponctuelles) ont été diffusées. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. L'infolettre a un taux d'ouverture de 60 %.

Avantages négociés

L'AAPPQ a signé des ententes négociées afin d'offrir aux membres des avantages économiques et sociaux intéressants, en assurance collective, services financiers ou assurance entreprise et auto-habitation.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec Les conseillers en avantages sociaux SAGE. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Cette assurance collective est maintenant ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de la Financière des professionnels, les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise – Auto-habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.

L'AAPPQ

Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une part importante des activités de l'Association.

Gouvernance

Cette année, ce sont dix réunions du conseil d'administration et du comité exécutif qui se sont tenues. Le CA se réunit tous les trimestres et le CE au besoin. L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la gouvernance de l'Association. Celle de 2016 s'est tenue le 28 octobre au Courtyard Marriott à Montréal et a réuni 52 membres. Les finances, le bilan des activités et le plan d'action 2017-2020 ont été présentés. Les élections pour renouveler une partie des postes d'administrateurs se sont également déroulées à cette occasion. Le conseil d'administration et l'assemblée ont également tenu à remercier Sylvie Perrault pour les quatre années passées à la présidence de l'AAPPQ.

Ressources humaines

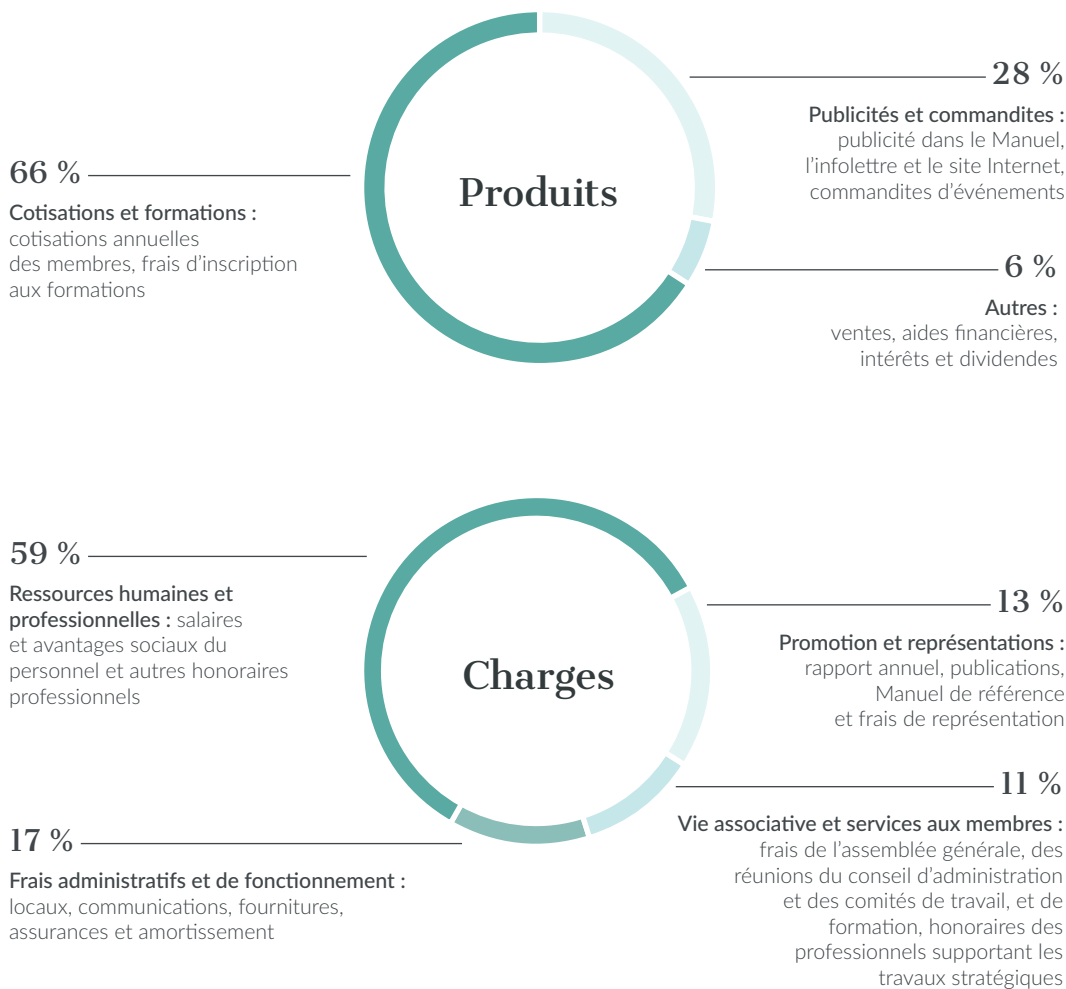
En août 2017, l'AAPPQ a accueilli une nouvelle ressource au sein de l'équipe permanente. En tant qu'agente de développement des commandites et des événements, elle aura principalement pour rôle d'assurer le suivi des relations avec les partenaires de l'AAPPQ et de contribuer au développement de l'offre de formations et de conférences proposées aux membres. L'Association lui souhaite la bienvenue!



Finances

En assurant une gestion saine de ses finances et en augmentant ses revenus, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un surplus budgétaire. L'Association a aujourd'hui une marge de manœuvre suffisante pour se développer ou pour faire face à une éventuelle

conjoncture plus difficile. La situation financière consolidée a permis l'embauche d'une personne supplémentaire qui permettra d'agrandir l'offre de services aux membres.



Crédits

Rapport annuel 2016-2017

Couverture

Centre d'excellence en recherche
clinique de Servier Canada
NFOE Inc.
Photo : © Stéphane Brügger

p. 3 et 4

Photos : © Fany Ducharme

p. 8

Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11,
12, 13, 14, 15, 17 : © Fany Ducharme

p. 11

Maison du Lac Saint-Pierre
la SHED architecture
Photo : © Maxime Brouillet

P.12

Bibliothèque Montmagny
Lemay
Photo : © Stéphane Groleau

P.13

Pavillon pour la paix
Atelier TAG / Jodoin Lamarre Pratte
Architectes – en consortium
Photo : © Olivier Blouin

Kiosque de services Lac-aux-Castors
Photo : © Fany Ducharme

p. 14

Cocktail AAPPQ
Photo : © Fany Ducharme

p. 16

Visuel : Gauthier

p. 19 et 20

Photos : © Fany Ducharme

p. 22 et C3

Institut culturel cri Aanishchaaukamikw
Rubin & Rotman Architectes / DCA
(Douglas Cardinal Architect) – en consortium
Photo : © Mitch Lenet pour ACCI

Monastère des Augustines

ABCP architecture
Photo : Stéphane Groleau

Bibliothèque Raymond Lévesque

Atelier TAG / Jodoin Lamarre Pratte
Architectes – en consortium
Photo : © Doublespace Photography

Design : Gauthier







Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca

www.aappq.qc.ca